

Dons patriotiques de la société populaire de Cozes, district de Saintes, pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons patriotiques de la société populaire de Cozes, district de Saintes, pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 475;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31072_t1_0475_0000_13

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Ce jour, sans cesse présent aux vrais Républicains, retrace les horreurs d'une servitude passée, l'obligation de surveiller, pour d'une main toujours hardie terrasser et anéantir les rejets qui pourroient naître de sa cendre. Il rappelle aussi en ce jour mémorable, la fermeté et le courage vraiment populaire de nos bons Représentans Montagnards, il sert d'aliment à la reconnaissance publique et reporte le peuple aux idées énergiques qui donnent l'impulsion nécessaire aux mouvemens que demande une Révolution qui a fait disparaître les abus et les crimes du trône, pour fonder le règne des loix, de la justice, de toutes les vertus sociales et rendre au peuple tous les droits qu'il tenoit de la nature et usurpés par la scélératesse de la corruption de quelques hommes pervers ennemis de l'humanité.

Ce jour sera désormais consacré à la réjouissance, la Convention nationale l'a décrété, cette mesure étoit digne d'elle, nous y applaudissons, est-il de fête plus républicaine, elle réchauffera les ames tièdes, elle arrachera des larmes de joie aux ames fortes, elle servira de tourment annuel aux ennemis des droits de l'homme et du citoyen.

Nous avons à votre exemple, dignes Représentans d'un peuple libre, nous avons aussy fêté ce jour mémorable, son anniversaire sera cher aux postérités les plus reculées.

Nous ne pourrions donner qu'une foible esquisse de l'allégresse générale, des mouvemens spontanés et continuels de satisfaction et de joie de tous les sans-culottes de cette commune dans cette journée si chère à tous les vrais Français, tous les cœurs se dilatèrent avec enthousiasme, les citoyens des deux sexes réunis d'esprit et de cœur à nos Représentans montagnards, aux Jacobins de Paris, ont fait redoubler leurs cris de Vive la République une et indivisible, Vive la Montagne, et dans des embrassemens continuels ont renouvelé le serment de vivre libre ou de mourir, et à la face de l'éternel ont aussy juré paix aux chaumières et mort aux tyrans.

Restez fermes à votre poste, braves Montagnards, n'écoutez que votre courage et les besoins d'un peuple dont vous faites le seul espoir, nous jurons de périr au pied de la Montagne, plutôt que de souffrir que les satellites de la tyrannie en approchent pour en violer la sûreté ».

CIRAULD-REGNAUD (*présid.*), BÉLANT, DUFOUR (*secrét.*), CRUHARD (*secrét.*), BÉGER (*secrét.*).

4

La société républicaine de Mamers présente un essai de salpêtre.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Mamers, s.d., A la Conv.] (2)

« Resprésentans,

Vous avez fait des loix dignes de l'admira-

(1) P.V., XXXIII, 337. J. Sablier, n° 1199 ; C. Eg., n° 575 ; M.U., XXXVII, 409.

(2) C 295, pl. 993, p. 9.

tion de tous les peuples libres ; vous en faites ; continuez d'en faire. Pour nous observateurs zélés de vos décrets, nous avons trouvé du salpêtre ; nous en trouvons, et nous continuerons d'en trouver jusqu'à l'instant où la Montagne aura écrasé le dernier des ennemis de la République ».

DUBOIS (*présid.*), BLONDEAU (*secrét.*).

5

Le citoyen Darcy, écrivain au district de Dieppe, envoie trois livres en numéraire, et regrette de ne pouvoir donner davantage.

Mention honorable, insertion au bulletin, et envoi de l'extrait du procès-verbal (1).

6

La société populaire de Cozes, district de Saintes, annonce que, pour subvenir aux besoins des généreux défenseurs de la liberté, elle a offert en don patriotique, à deux époques, 242 paires de souliers et 204 chemises, et qu'elle vient en ce moment d'armer et d'équiper un cavalier jacobin, qui n'attend que le moment de se joindre à ses frères d'armes pour combattre les tyrans et les traîtres.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

7

L'administration du département de la Charente-Inférieure adresse à la Convention nationale l'arrêté qu'il a pris pour la prompte exécution du décret du 8, relatif au séquestre des personnes suspectes.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

8

Le substitut de l'agent national près le district de Quillan, annonce que les biens des émigrés, vendus jusqu'à présent, ont quadruplé le prix de l'estimation (4). Un domaine estimé 10.000 liv., a été vendu 39.900 liv. (5).

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux.

9

Les officiers municipaux de la commune de Ville, district de Décise-le-Rocher, félicitent la

(1) P.V., XXXIII, 337 et 497. Bⁱⁿ, 28 vent. (2^e suppl^t).

(2) P.V., XXXIII, 337. Bⁱⁿ, 28 vent. (2^e suppl^t).

(3) P.V., XXXIII, 337.

(4) P.V., XXXIII, 337.

(5) Bⁱⁿ, 25 vent.; C. Eg., n° 575; Ann. patr., p. 1959 ; M.U., XXXVII, 409.